

**ADHESION 2026**

# SECTION EQUINE

Le GDS a vocation à promouvoir des actions sanitaires collectives au bénéfice de tous les propriétaires d'équidés.



## **Qui peut adhérer ?**

Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs chevaux de selle, de trait, de poneys ou d'ânes.  
Vous êtes professionnel ou amateur.  
Vous êtes dans l'Ain.

Rejoignez la section équine



# COTISATION

LE SANITAIRE, J'ADHERE.

Cotisation annuelle  
par détenteur

15€



Cotisation annuelle  
par équidé

7€

## AIDES

ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES POUR LA SANTE ANIMALE

### VACCINATION :

Grippe - Tétanos - Rhino  
Prise en charge de 8€ pour un  
rappel et de 16 € pour une primo

### COPROSCOPIE :

Prise en charge de 15€ pour une  
recherche individuelle  
(limité au 1/3 des équidés cotisés)

### EQUARRISSAGE :

Prise en charge de 20 à 50% HT  
sur la base des tarifs négociés  
ATM ANGEE de l'Ain

### SERVICES :

Accès aux différents services  
(analyse d'eau, désinfection,  
rainurage, dératisation, DASRI)

Le propriétaire doit cotiser pour l'ensemble de ses équidés avant le 15 décembre 2026. Tous doivent être identifiés. Les aides seront attribuées sur présentation de justificatifs avant le 1er février 2027.

